

Honorables sénateurs, pourquoi ne pas apporter les modifications nécessaires avant d'adopter cette mesure?

Le sénateur Lynch-Staunton: Vous auriez dû y penser en 1982.

Le sénateur Olson: Nous l'avons fait. Je voudrais apporter des précisions relativement aux mensonges que le premier ministre du Canada ne cesse de répéter dans tout le pays au sujet de ce qui s'est produit en 1982. C'est tout à fait honteux de sa part et j'espère qu'il emportera cette honte dans sa tombe. Il affirme qu'en 1982, le Québec a été mis de côté. C'est tout simplement faux. J'étais là. Qui d'autre l'était? Un homme du nom de Pierre Elliott Trudeau qui a déclaré cette semaine encore que ce que le premier ministre disait était un mensonge éhonté. Il n'y a rien de vrai là-dedans.

Le sénateur Barootes: Ce sont des paroles plutôt vives.

Le sénateur Olson: Ce sont des paroles très bien choisies; elles se voulaient très vives.

Le sénateur Barootes: Ce n'est pas très parlementaire d'accuser des gens d'être des menteurs.

Le sénateur Olson: Je n'ai jamais dit cela. J'ai simplement déclaré que ce qu'il disait était un mensonge éhonté—un point c'est tout.

Le sénateur Barootes: C'est la même chose.

Le sénateur Olson: Pas du tout. Je demande à mon honorable collègue de se reporter au débat qui a eu lieu en novembre 1957 alors qu'on a discuté de cette question afin d'établir une distinction. Cette dernière est suffisamment importante pour que le langage en question soit parlementaire. Mon honorable collègue devrait peut-être relire le compte rendu de cette journée-là. Cela lui permettrait de mieux savoir ce qui est parlementaire et ce qui ne l'est pas.

Le sénateur Murray: Cela touche la politique monétaire, n'est-ce pas?

Le sénateur Olson: Oui. On parle simplement des mon interpellation de la mauvaise gestion de votre gouvernement, n'est-il pas vrai?

Le sénateur Murray: Pas tout à fait.

Le sénateur Olson: On dit ceci:

[...] attirant l'attention du Sénat sur la mauvaise gestion, par le gouvernement, de l'économie, et particulièrement de la politique monétaire.

C'est vrai.

Je tiens à avertir mes honorables collègues que nous risquons d'être confrontés à des problèmes autrement plus graves qu'ils ne le pensent au Canada si on continue de traiter l'ouest du pays et en particulier, l'Alberta et la Colombie-Britannique, de cette façon. Vous devriez joindre les rangs de l'autre camp dans le cadre de ce débat référendaire ou alors les conséquences seront encore plus graves.

• (1720)

Le sénateur Murray: Ce vote a eu lieu tandis que vous étiez à Genève.

Le sénateur Olson: Je sais qu'il a eu lieu. Je vous dis ce que j'ai appris à mon retour de Genève. Au fait, je ferai bientôt un autre discours à propos de ce qu'il a entendu là-bas.

Cela ne vous plaira peut-être pas encore que ce soit nettement plus encourageant que ce que vous m'avez dit dernièrement.

J'aimerais remercier les honorables sénateurs d'avoir fait preuve d'indulgence en m'accordant un petit peu plus de temps pour parler de cette question. Je tiens à ce que vous sachiez que nous sommes sur un terrain très dangereux. Les Canadiens de l'ouest ont fait preuve de bonne volonté à l'égard de leurs concitoyens dans le reste du pays, mais c'est là leur en faire avaler un peu trop. Soyez prudents.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président suppléant: Si personne d'autre ne désire prendre la parole, le débat sur cette interpellation est maintenant terminé.

AGRICULTURE

AUTORISATION AU COMITÉ D'EFFECTUER UNE ÉTUDE

L'honorable Efstathios William Barootes propose, conformément à l'avis du 16 septembre 1992, propose:

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à entreprendre une étude spéciale de la sécurité sur les fermes et les questions de santé reliées à l'exploitation de fermes.

Son Honneur le Président suppléant: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Pourrions-nous avoir des précisions à ce sujet, s'il vous plaît?

Le sénateur Barootes: Je vous remercie, honorables sénateurs, de me donner l'occasion d'expliquer les motifs de cette motion.

L'exploitation agricole est l'une des activités les plus dangereuses au Canada. Selon le docteur James Dosman, directeur du Centre for Agricultural Medicine, de l'université de la Saskatchewan:

Chaque année, il y a plus d'agriculteurs que de mineurs qui meurent; la différence, c'est qu'ils ne meurent pas tous à la même place au même moment.

Le taux d'accidents mortels serait plus élevé sur les fermes que sur les chantiers de construction et, malheureusement, les accidents sur les exploitations agricoles frappent une plus forte proportion de jeunes et de personnes âgées.

Il existe plusieurs dangers sur les fermes qui peuvent provoquer des blessures et même la mort. L'utilisation de produits chimiques, les engrais comme les pesticides, représente une menace si les produits ne sont pas adéquatement utilisés ou entreposés ou s'ils ne sont pas manipulés avec tout le soin nécessaire.

La machinerie constitue un autre danger, puisqu'elle provoquerait la plupart des accidents mortels et ce, malgré les changements apportés aux nouveaux modèles, comme les cabines de protection, et les améliorations visant les prises de puissance.

Par ailleurs, le bruit émanant de la machinerie agricole est l'une des principales causes des troubles de l'ouïe associés à l'élevage.